

Règlement technique des caisses à savon

Mareuil en Roue Libre - samedi 11 octobre 2025

8h30 : accueil des participants et présentation des équipes (staff et coureurs), contrôle technique des engins

10h : début des courses

12h : Pause déjeuner avec food trucks

14h : Reprise des courses

16h : Remise des prix et célébration

Ce n'est pas une course de vitesse.

La descente est ouverte à tous (de 8 à 99 ans)

Pour les mineurs, la descente est placée sous la responsabilité des parents.

Le directeur de course ou le jury de course sont habilités à autoriser la participation d'une caisse à savon

Article 1 : Équipe

Les équipes seront constituées de 1 à 4 personnes.

2 personnes maximum dans la caisse.

2 pousseurs maximum.

Article 2 : Véhicules

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues

Sans moteur (moteur électrique, ressorts, pédales), sur un châssis en bois ou en métal, pas d'arêtes vives.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise voir deux ou trois.

Normes techniques :

Longueur maximum	2.50m
Largeur maximum	1.50m
Garde au sol maximum	0.30m (30cm)
Garde au sol minimum	0.05m (5cm)
Roues	3 ou 4
Freins	Obligatoires en concordance avec le poids de l'engin
Direction	Obligatoire et directe
Poids maximum (caisse seule)	200Kg
Lest	Interdit

Article 3 : Conception

- Construction - Sécurité Conception - Construction des caisses à savon

La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé » etc., sont interdits.

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher doit être complet sous le pilote. Penser aux enfants s'ils mettent le pied sur la route pendant la descente.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Sinon, un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.

Article 4 : Sécurité des pilotes

Casque obligatoire (type casque ski ou moto).

Gants obligatoire (Les gants de cyclistes et de laine interdits) et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante.

Chaussures fermées (pantoufles, ballerines, espadrilles sont interdites).

Pantalons longs et manches longues qui protègent l'ensemble du corps sont obligatoires (combinaison acceptée)

Une ceinture (ventrale) peut être envisagée.

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Article 5 : Remorquage

Des points d'attaches fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires, soit 2 anneaux de 2.5cm de diamètre sur l'avant et l'arrière de la caisse. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long solide (1 tonne), et muni à chaque extrémité de mousqueton (300Kg minimum). L'usage de câble métallique est interdit.

Attention le port du casque, des gants et des vêtements de course sont obligatoires pendant les remontées.

Article 6 : Divers

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits.

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

Article 7 : Numéro de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

Article 8 : Déroulement d'une course

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Article 9 : Assurance

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire. Ce document est à joindre lors de l'inscription. Il vous sera fourni sur simple demande par votre assurance Multirisques habitation.

Article 10 : sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières, filets de protection ... Des commissaires sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

Article 11 : Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance Responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc...

Article 12 : Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être

dangereux pour les participants et les spectateurs. Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel. Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables. Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousquetons.

Article 13 : Sanction

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation. Toute personne considérée en état d'ivresse sera exclue.

Article 14 : Récompenses

A l'issue de la course plusieurs récompenses seront remises pour :

- 1 : L'esthétique et l'originalité de la caisse à savon
- 2 : L'esthétique et l'originalité du déguisement et de la chorégraphie du show (la mise en scène présentée sur la ligne de départ).
- 3 : La vitesse et la fiabilité de la caisse

Article 15 : Inscription

Date limite le 1er octobre 2025

Pour valider son inscription, il faut impérativement :

Pour l'équipe

Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement et pour chaque personne de l'équipe :

- Pré-inscription par le formulaire en ligne
- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans.
- Produire une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Joindre le règlement de la course signé avec la mention « Lu et approuvé ».

Les inscriptions sont validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments demandés ci-dessus) !

Les inscriptions le jour de la course sont impossibles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

Nom :

Prénom :

Nom de l'équipe :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Paraphez toutes les pages